



promesse d'embauche BTS en alternance

Par **aftam**, le **26/06/2011** à **23:40**

bonsoir

mon fils cherchant une entreprise pour effectuer son BTS en alternance a eu deux réponse, la première lui a remplie une promesse d'embauche , la deuxième la convoqué pour début juillet donc après les résultats du bac pro.

la deuxième entreprise l'intéresse plus que la première a t'il le droit de faire remplir une nouvelle promesse d'embauche par la deuxième entreprise et donc ne pas honoré la promesse d'embauche de la première.

merci

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:43**

Bonjour,

Si le salarié a répondu favorablement à la promesse d'embauche, il faudrait qu'il fasse part le plus rapidement possible par lettre recommandée avec AR envoyée à cet employeur de sa décision d'y renoncer pour qu'il ne puisse pas lui être réclamé des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise...